

Extrait du WWW.FIDH.ORG

<http://www.fidh.org>

Crise à Madagascar

La FIDH appelle à la mise en place d'une commission internationale d'enquête indépendante sur la répression sanglante des manifestations

Date de mise en ligne : mardi 10 février 2009

- www.fidh.org [français] - Afrique - Madagascar -

Description :

Le 7 février, les forces de sécurité ont tiré à balles réelles sur des manifestants qui tentaient de s'approcher du palais présidentiel pour contester la destitution du maire d'Antananarivo, M. Andry Rajoelina. Les forces de sécurité ont tué 28 personnes dont le journaliste Ando Ratvonirina (de Radio et Télévision Analamanga) et blessé plus de 200 autres.

WWW.FIDH.ORG

Le 7 février, les forces de sécurité ont tiré à balles réelles sur des manifestants qui tentaient de s'approcher du palais présidentiel pour contester la destitution du maire d'Antananarivo, M. Andry Rajoelina. Les forces de sécurité ont tué 28 personnes dont le journaliste Ando Ratovonirina (de Radio et Télévision Analamanga) et blessé plus de 200 autres.

L'usage de la force par la garde présidentielle était manifestement disproportionné et donc contraire aux dispositions de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatives au droit à la vie et à l'intégrité physique et au droit de réunion. La ministre de la Défense, Cécile Manorohanta, a démissionné refusant de cautionner l'action des forces de sécurité contre les manifestants.

La FIDH appelle les protagonistes de la crise au calme et à entamer un dialogue sous l'égide de l'Union africaine et des Nations unies pour parvenir à un accord politique conforme à la légalité, fondé sur le respect des droits de l'Homme.

La FIDH appelle les autorités judiciaires malgaches à ouvrir une enquête sur les agissements de la garde présidentielle et, le cas échéant, poursuivre et juger les individus responsables de graves violations des droits de l'Homme.

La FIDH demande à la présidente de la CADHP de réagir publiquement sur la crise à Madagascar en condamnant les violations des droits de l'Homme et rappelant les dispositions de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et les dispositions de l'Acte constitutif de l'Union africaine et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, qui interdisent toute prise de pouvoir par des moyens anticonstitutionnels.

La FIDH appelle la Communauté internationale à mettre en place une commission internationale d'enquête indépendante sur les violations des droits de l'Homme et des peuples commises depuis le début de la crise, composée notamment du Commissaire de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples en charge de Madagascar.